

Délibération n°2023/20 du 28 septembre 2023

Objet : Composition du comité des nominations et des rémunérations : évolution suite à la nomination d'un nouvel administrateur

Le conseil d'administration de l'AFPA, sur proposition de son président,

Vu le code du travail, notamment son article R. 5315-5 ;

Après en avoir délibéré le 28 septembre 2023, décide :

Article I

Un nouvel administrateur participera au comité des nominations et rémunérations, suite à sa nomination :

- Yannick GHORIS, en remplacement de Martial GARCIA

Article II

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration

Jean Marie Marx